



En sécurité dans ma maison de retraite¹

Types de maltraitance²

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée. »³

Pour chacun des types de maltraitance qui suit se trouvent la définition ainsi que des exemples concrets.

MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE

Gestes, paroles ou attitudes qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique de la personne aînée.

Exemples de maltraitance psychologique :

- faire du chantage affectif;
- manipuler;
- humilier;
- insulter;
- dénigrer;
- menacer verbalement ou non;
- priver de pouvoir;
- surveiller à outrance;
- rejeter;
- montrer de l'indifférence;
- isoler socialement.

¹ Projet rendu possible grâce au financement d'Emploi et Développement social Canada, programme de Nouveaux Horizons pour les aînés

² Tiré du site web du Gouvernement du Québec : « Maltraitance envers les aînés »
<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/maltraitance-aines/>

³ Définition retenue par le Gouvernement du Québec.

MALTRAITANCE PHYSIQUE

Gestes ou actions inappropriés, ou absence d'action appropriée, qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique de la personne âgée.

Exemples de maltraitance physique :

- bousculer;
- rudoyer;
- frapper;
- brûler;
- alimenter avec force;
- administrer de manière inadéquate la médication;
- utiliser de manière inappropriée les contentions (physiques ou chimiques);
- priver des conditions raisonnables de confort ou de sécurité;
- refuser de prêter assistance à l'alimentation, l'habillement, l'hygiène ou la médication d'une personne en situation de dépendance.

MALTRAITANCE SEXUELLE

Gestes, actions, paroles ou attitudes à connotation sexuelle non consentis, qui portent atteinte au bien-être, à l'intégrité ou à l'identité sexuelle de la personne âgée.

Exemples de maltraitance sexuelle :

- avoir des attitudes ou des propos suggestifs;
- faire des blagues ou des insultes à connotation sexuelle;
- obliger une promiscuité;
- avoir des comportements exhibitionnistes;
- faire des agressions à caractère sexuel (attouchements non désirés, relation sexuelle non consentie);
- priver d'intimité;
- refuser de reconnaître ou faire du déni quant à la sexualité, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

MALTRAITANCE MATÉRIELLE OU FINANCIÈRE

Obtention ou utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux de la personne âgée ou absence d'information ou mésinformation financière ou légale.

Exemples de maltraitance matérielle ou financière :

- faire des pressions pour modifier un testament;

- réaliser des transactions bancaires sans consentement (utilisation d'une carte bancaire, transactions Internet);
- détourner des fonds ou des biens;
- demander un prix excessif pour des services rendus;
- usurper l'identité;
- gérer les biens dans le non-respect des intérêts de la personne ou refuser ou négliger de lui fournir les biens nécessaires;
- ignorer l'aptitude d'une personne à bien comprendre sa situation financière.

MALTRAITANCE ORGANISATIONNELLE

Toute situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures d'organisations privées, publiques ou communautaires responsables d'offrir des soins ou des services de tous types, qui compromet l'exercice des droits et des libertés de la personne âgée.

Exemples de maltraitance organisationnelle :

- offrir des services de façon brusque;
- offrir des services inadaptés aux besoins;
- avoir un manque de directives claires ou avoir des directives mal comprises de la part du personnel;
- avoir une capacité organisationnelle réduite;
- avoir une procédure administrative complexe;
- avoir du personnel mal formé;
- avoir du personnel non mobilisé.

ÂGISME

Discrimination en raison de l'âge de la personne âgée, se traduisant par des attitudes hostiles ou négatives, par des gestes préjudiciables ou par de l'exclusion sociale.

Exemples d'âgisme :

- imposer des restrictions ou des normes sociales en raison de l'âge;
- réduire l'accessibilité à certaines ressources;
- avoir des préjugés;
- infantiliser;
- mépriser;
- montrer de l'indifférence à l'égard des pratiques ou des propos âgistes.

VIOLATION DES DROITS

Toute atteinte aux droits et libertés de la personne âgée, tant sur le plan individuel que social.

Exemples de violation des droits :

- imposer un traitement médical;
- refuser le droit de :
 - choisir,
 - voter,
 - avoir son intimité,
 - prendre des risques,
 - recevoir des appels téléphoniques ou de la visite,
 - pratiquer sa religion,
 - vivre son orientation sexuelle;
- omettre d'informer ou mal informer la personne sur ses droits;
- omettre d'assister une personne dans l'exercice de ses droits;
- refuser de reconnaître les capacités de la personne.